



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 10 FEVRIER 2012

Date de Convocation

31 janvier 2012

Date d’Affichage

17 février 2012

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	53
- Représentés	08
- Absents	29

L’an deux mille douze, le dix février à dix-neuf heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Étaient présents : Mmes ROBBE, ROMEI, HECTOR, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, CARMOUCHE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, ZENI, RICHTIN, GERIN, DEMELUN, PENOT, BLISSON, PELLE, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LABADILLE, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, BOUSSER, HENNEQUIN, MONCLARD, MUNOZ, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. ROUSSEAU, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. TOULGOAT, BELTZER, Mme MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle est rattachée la commune de Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Étaient représentés : Mme FAUCONNET représentée par Mme ROMEI, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LECHNER représenté par M. FONTAINE, M. MAILIER représenté par M. JEGO, M. CHIANESE représenté par M. BOUSSER, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD, M. TOURNIER représenté par M. MUNOZ, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Étaient absents : Mme CARTERON (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. RODRIGUEZ, Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. PIERRE, HOCQUARD (Villemaréchal), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. GIRAULT (Esmans), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M. BELLINI (Misy sur Yonne), Mme DE SAINT LOUP (Saint Germain Laval), Mme AOUIDAD (Salins) M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. BERNIER (Thoury Férottes).

Était absent excusé : M. SPRIET.

Étaient également présents :

- M. CHAPLOT et Mme PIQUOIS délégués suppléants de la commune de Bazoches les Bray ;
- M. GUITARD, Société AUBINE ONYX ;
- M. CARPENTIER, BBJ Environnement ;
- Mme ZAÏDI, Directrice du SIRMOTOM.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

La séance est ouverte à 19 H 30, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO.

M. JEGO : Bonsoir. Merci de votre présence tardive et dans ce grand froid
Je vais procéder à l'appel.

(M. JEGO procède à l'appel des noms)...

Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer nos délibérations.

ORDRE DU JOUR

- Installation d'un nouveau délégué pour la commune de Saint Germain Laval ;
- Adhésion de la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais au SIRMOTOM ;
- Approbation du Procès-Verbal du 03 octobre 2011 ;
- Débat d'orientation budgétaire ;
- Avenant n° 2 COVED ;
- Souscription du contrat d'assurance des risques statutaires auprès du Centre de Gestion de Seine et Marne ;
- Autorisation donnée au Président de signer la convention pour la récupération des capsules de café NESPRESSO ;
- Autorisation donnée au Président de signer la convention avec ECO TLC ;
- Autorisation donnée au Président d'effectuer les démarches administratives nécessaires à l'achat d'un terrain de 5.000 m² à SALINS pour la construction d'une déchetterie ;
- Approbation de la modification des statuts du SYTRADEM ;
- Mise à disposition d'un personnel au SYTRADEM à compter du 1^{er} avril 2012 ;
- Avenant n° 1 à la convention tripartite essais ;
- Demande de subvention pour un film pédagogique sur la prévention des déchets ;
- Gratification aux stagiaires de l'enseignement ;
- Avantages sociaux du personnel : mise en place des titres restaurants ;
- Affaires et questions diverses.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE POUR LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LAVAL

M. JEGO : Suite à la démission de M. Olivier Martin de son poste de délégué titulaire au Sirmotom, M. Michel Fontan a été désigné. Je vous propose donc d'installer M. Michel Fontan en sa qualité de délégué titulaire sous nos applaudissements.

(Applaudissements)...

Ce sera donc lui le Secrétaire de séance, si tout le monde en est d'accord...

Pas d'autres candidats ? (Non).

Michel, je vous félicite !

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE GATINAIS AU SIRMOTOM

M. JEGO : Je salue son Président qui est devant moi. C'est l'adhésion des communes de Blennes, Chevry en Sereine, Diant, Noisy Rudignon, Montmachoux et Voulx à la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais.

Nous prenons acte du retrait de la commune de Dormelles à la Communauté de Communes du Bocage pour son adhésion à la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing.

Nous en tirons donc les conséquences sur l'organisation : ce sont les représentants des Communautés de Communes qui siégeront à ce titre.

Y a-t-il des abstentions ? (Non).

Y a-t-il des oppositions ? (Non).

Tout le monde est d'accord. Nous nous réjouissons de la présence de cette nouvelle Communauté de Communes en notre sein.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 03 OCTOBRE 2011

M. JEGO : Vous avez pu prendre connaissance du procès-verbal de notre réunion du 3 octobre 2011. Avez-vous des questions, des remarques, des suggestions, des souhaits de modification ?

M. ROUSSEAU : Je lis en page 10 : *"On vous présentera courant octobre ou début novembre un tableau carré concernant le litige avec la Région"*.

M. JEGO : Oui, cela a été fait oralement.

M. ROUSSEAU : Je ne devais pas être là.

M. JEGO : On pourra vous en donner les éléments tout à l'heure. Cela a bien été dit d'ailleurs !
Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui est contre ? (Personne)

C'est adopté.

Nous passerons au Débat d'Orientation Budgétaire à la fin, si vous en êtes d'accord.

AVENANT N°2 COVERED

M. JEGO : Monsieur Carpentier va éclairer l'assemblée de ses lumières.

M. CARPENTIER : C'est un avenant qui est imposé par la fermeture de la décharge de GLEM. Auparavant, on mettait nos gravats dans cette décharge, mais elle ferme. On a décidé de rebondir pour mieux trier les gravats, afin d'en envoyer un minimum dans une décharge plus éloignée que celle de GLEM. A l'arrivée, l'incidence est relativement modeste. Une fois de plus, on va transformer une benne en deux. C'est notre problème.

D'année en année, les déchetteries commencent à se remplir et même à déborder. Cela remet à l'ordre du jour l'extension de la déchetterie de Voulx et la création d'une nouvelle déchetterie, dont on va parler tout à l'heure.

M. JEGO : Des remarques sur cet avenant mineur ? (Non).

Des questions ? (Non).

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui est contre ? (Personne)

Il est donc adopté.

**SOUSCRIPTION DU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES AUPRES DU
CENTRE DE GESTION DE SEINE ET MARNE**

M. JEGO : Nous vous proposons de souscrire un contrat d'assurance des risques auprès du Centre de Gestion pour substituer les contrats que nous avons jusqu'à présent auprès des assureurs privés. Il s'avère que les conditions tarifaires du Centre de Gestion sont nettement bénéfiques, puisqu'il y a une mutualisation évidemment de ces assurances. On vous propose donc de quitter nos assureurs pour faire des économies et de nous assurer auprès du Centre de Gestion. Il s'agit de l'assurance sur les risques statutaires pour nos personnels.

Des questions, des remarques ? (Non).

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui est contre ? (Personne)

C'est adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION POUR LA
RECUPERATION DES CAPSULES DE CAFE NESPRESSO**

M. JEGO : Nespresso qui est une société Suisse, vertueuse en matière d'environnement, a mis en place un système exemplaire de récupération de ses capsules usagées de collecte. Elle nous propose d'être partenaire de ce dispositif. Cela ne nous coûte strictement rien et permet aux gens qui sont usagers de pouvoir avoir, notamment dans les déchetteries, des lieux de dépôt des fameuses capsules en aluminium que Nespresso recycle. Nous avons évidemment tout intérêt à contractualiser avec les entreprises qui organisent elles-mêmes leur filière de retraitement, ce qui est toujours ça en moins pour nous.

Des remarques ?

Mme FONTENAILLE : Cela signifie que c'est à chaque particulier d'amener ses capsules usagées à la déchetterie ?

M. JEGO : Oui. On informe les particuliers qu'à la déchetterie il y a une borne spéciale Nespresso. On va informer les gens dans nos différentes publications et autres. Il existe des systèmes plus élaborés. Par exemple si vous commandez aujourd'hui sur internet, au moment de la livraison on vous reprend aussi vos capsules. Ils ont mis en place un système pour inciter les gens à conserver les capsules vides et à les recycler. C'est plutôt bien.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui est contre ? (Personne)

C'est adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION AVEC ECO TLC

M. JEGO : Nous vous demandons d'autoriser le Président à signer une convention avec ECO TLC (un éco-organisme sur les questions du recyclage du textile, des vêtements et des produits d'habillement). Je suis d'autant plus heureux de vous proposer de signer cette convention que je suis à l'origine de la taxe de recyclage des textiles.

Avec Martin Hirsch il y a plusieurs années, nous nous sommes bagarrés à l'Assemblée Nationale pour créer ce centime qui permet de recycler toute la filière textile et de la sauver. Comme quoi de temps en temps on sert à quelque chose !...

Y a-t-il des questions ?

M. ROUSSEAU : Concernant le soutien financier aux collectivités, de quoi s'agit-il précisément ?
Il est écrit : *"Il est proposé de passer une convention avec Eco TLC, qui versera un soutien financier aux collectivités"*.

Mme ZAIDI : Nous allons déclarer le tonnage collecté qui permettra d'obtenir une subvention, qui sera d'un montant estimatif de 5 000 € par an.

M. JEGO : Mais les collectivités, c'est nous. Ce n'est pas la Communauté de Communes !
En l'occurrence, la collectivité c'est nous.
Je mets aux voix.
Qui s'abstient ? (Personne)
Qui est contre ? (Personne)
C'est adopté à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT D'EFFECTUER LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES
NECESSAIRES A L'ACHAT D'UN TERRAIN DE 5.000 M² A SALINS POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE DECHETTERIE**

M. JEGO : Nous allons enfin aller vers notre nouvelle déchetterie, tant attendue et tellement espérée. Il vous est demandé de m'autoriser à effectuer les démarches administratives pour acheter un terrain d'environ 5.000 m² sur le territoire de la commune de Salins pour y installer une nouvelle déchetterie. Nous cherchions avec ardeur un terrain. Nous avons eu beaucoup de mal à le trouver. On a fini par le trouver dans une commune qui a bien voulu nous accueillir. Je remercie son représentant.

Nous allons engager le processus, si vous en êtes d'accord, dans la perspective de l'ouverture l'année prochaine d'une nouvelle déchetterie, bien utile puisque celle de Montereau est totalement saturée. Celle de Voulx est difficilement extensible compte tenu du caractère du propriétaire du terrain voisin.

Mme FONTENAILLE : Par qui le prix de 6 €/m² a-t-il été fixé ?

M. JEGO : Le prix a été négocié avec le propriétaire.

Mme FONTENAILLE : N'est-ce pas la SAFER, car apparemment c'est du terrain agricole ?

M. JEGO : Non, c'est moins de 10 000 m². La SAFER est au-dessus de 7 000 m². Nous ne sommes pas dans la préemption SAFER. Cela a été négocié avec le propriétaire. Ce sont les prix. C'est plus que raisonnable. On a connu plus cher dans d'autres endroits !

Mme FONTENAILLE : Ce n'est pas le prix de la terre agricole.

M. JEGO : Non, mais ce n'est pas non plus le prix du terrain à bâtir. Le propriétaire est content et pour nous ce n'est pas cher. Ne cherchons pas...

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui est contre ? (Personne)

C'est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYTRADEM

M. JEGO : C'est une délibération permanente.

Mme ZAIDI : Elle est dans tous les Comités.

M. JEGO : Je l'ai vue au Sytradem et ailleurs, mais c'est l'adresse qu'on a installée ici. C'est formel, mais il faut l'inscrire. On modifie les statuts pour changer l'adresse.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui est contre ? (Personne)

C'est adopté à l'unanimité.

MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL AU SYTRADEM A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2012

M. JEGO : Nous avons un agent qui travaille totalement pour le Sytradem. Il est proposé que cet agent soit mis à disposition du Sytradem pour juridiquement dépendre du Sytradem. C'est une correction administrative, mais il faut protéger l'agent et le préserver dans ses droits.

Je suppose qu'il n'y a pas de remarque. Cela ne change rien.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui est contre ? (Personne)

C'est adopté à l'unanimité.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIPARTITE ESSAIS

M. JEGO : Je laisse le spécialiste des refiom vous en parler et vous donner tous les éléments techniques passionnants autour de cette convention tripartite.

M. CARPENTIER : Une convention avait été signée entre le Sirmotom et le Sytradem pour mettre les contrats du Sirmotom à disposition du Sytradem, afin de pouvoir faire les essais dans des conditions administratives claires.

Normalement, ces essais devaient se faire uniquement avec un réactif qui est le bicarbonate, mais compte tenu du retard pris sur les travaux nous avons été amenés à faire également les essais avec de la chaux. Le protocole au départ ne prévoyait pas la chaux.

Nous avons fait un avenant à ce protocole pour que notre trésorier puisse autoriser le Sytradem à rembourser les frais engagés par le Sirmotom.

M. JEGO : Des questions ? (Non).

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui est contre ? (Personne)

C'est adopté à l'unanimité.

SUBVENTION POUR UN FILM PEDAGOGIQUE SUR LA PREVENTION DES DECHETS

M. JEGO : Ce n'est pas une demande de subvention. C'est nous qui allons subventionner. Le collège Elsa Triolet de Varennes a été inclus dans un programme dit "Cinergie" qui va leur permettre de faire un film pédagogique sur la prévention des déchets. La thématique choisie est celle du STOP PUB, c'est-à-dire comment empêcher la pub d'envahir nos boîtes aux lettres. C'est une opération qui a obtenu des subventions du Conseil Général, de la Délégation Académique aux Arts et à la Culture. Nous sommes sollicités pour 1 500 €, sachant qu'on aura un droit de regard sur le film et on le récupèrera pour nos propres besoins (notre site internet, etc.).

Le coût est raisonnable et c'est une bonne initiative de voir des collégiens travailler sur ce sujet. Je serais curieux de garder sur un an tout ce qu'on trouve dans nos boîtes aux lettres et de constater la pile gigantesque de pub une fois le courrier privé retiré.

Des questions ? (Non).

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui est contre ? (Personne)

C'est adopté à l'unanimité.

GRATIFICATION AUX STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT

M. JEGO : Nous recevons plusieurs stagiaires, étudiants ou élèves post-bac. Il est proposé, comme la loi le prévoit d'ailleurs, de leur apporter la gratification nécessaire (en gros 400 € par mois) car ils font un réel travail. La loi prévoit que les stagiaires ne sont plus de la main d'œuvre corvéable à merci et qu'ils soient dédommagés. Evidemment, le syndicat Sirmotom se propose d'adhérer à ce principe. Nous avons un stagiaire régulier. Nous allons en avoir un en avril.

Des questions ? (Non).

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui est contre ? (Personne)

C'est adopté à l'unanimité.

AVANTAGES SOCIAUX DU PERSONNEL – MISE EN PLACE DES TITRES RESTAURANTS

M. JEGO : Je suppose que tout le monde est d'accord sur les titres restaurant.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui est contre ? (Personne)

C'est adopté à l'unanimité.

Bon appétit au personnel !

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

M. JEGO : René Lefier, qui est souffrant, m'a chargé de vous dire combien il aurait aimé vous lire en totalité la note qu'il vous a préparée. Il m'a chargé surtout de ne pas faire comme lui -n'ayant pas la capacité de faire aussi bien - et de donner à cette note passionnante la vie qu'elle mérite, je vais donc essayer d'en faire un résumé.

Nous sommes parfaitement dans les clous de nos financements. Nous sommes bien. Nous n'augmentons pas la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, ce qui est quand même notre engagement fort sur cette année. Nous pouvons faire face à la totalité de nos dépenses, à la contribution au Sytradem, à la création de nos déchetteries, à notre politique de communication sur ce sujet. Nos orientations budgétaires sont tout à fait en phase avec la stratégie mise en place il y a maintenant trois ans.

Je félicite René Lefier, mais aussi les services, Andrée Zaïdi et tous ceux qui ont participé à cette bonne gestion en disant que peut-être dans l'avenir nous allons pouvoir un jour diminuer un peu la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Ce serait une bonne chose.

(Bravo dans la salle)...

Mais si nous le faisons, il faut que ce soit visible. Si c'est pour la diminuer de 2 %, cela ne servira à rien car cela ne se verra pas.

Tout en étant prudent, je n'exclus pas qu'on puisse vous proposer l'année prochaine une baisse de 10 % sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, ce qui nous semblerait significatif.

Une baisse de 2 % représente quelque chose économiquement, mais ce n'est pas visible. En revanche, si on pouvait arriver à faire 10 %, ce serait bien. J'ai quand même le souvenir de l'augmentation pratiquée au début. Ce ne serait qu'un juste retour, mais ce n'était pas si évident.

Tout cela, pour l'instant sans la fameuse subvention de la Région, sur laquelle nous sommes de plus en plus confiants dans la capacité de gagner devant les tribunaux. Les tribunaux c'est aléatoire, mais nos avocats sont assez confiants sur ce sujet. J'espère que si on a une bonne nouvelle, ce sera plus de 10 % sur le rendu aux habitants.

C'est un débat.

Avez-vous des questions, des orientations, des suggestions, des impératifs, des souhaits, des attentes, des désirs, des espoirs, des envies, des besoins ? Non ?

Il faudrait qu'on débâte un peu... !

Mme FONTENAILLE : Sur la diminution, on ne peut pas être critique, Monsieur JEGO !

M. JEGO : Ce n'est pas pour cette année ! Cette année, on bloque encore à zéro et si on y arrive, on diminuera l'année prochaine. L'objectif que j'ai fixé est d'essayer d'atteindre les - 10 % l'année prochaine, mais n'allez pas vous répandre sur ce sujet car si on n'y arrive pas il y aura une déception. On s'est fixé cet objectif sur l'année prochaine. - 10 % sur la TEOM, cela se voit ! Autant + 10 % ça se sent, autant - 10 % se sent aussi dans l'autre sens.

Mme FONTENAILLE : A propos de cette TEOM qui est quand même calculée de façon injuste et aléatoire pour une personne seule par exemple, est-ce que des réflexions sont actuellement menées pour voir comment elle pourrait être calculée d'une façon plus juste ?

M. JEGO : Oui, nous avons des réflexions. Nous commençons à avoir du recul sur le système alternatif, un système de taxe au poids puisque certaines communes l'ont mis en place depuis plusieurs années. Je suis toujours interrogatif dans un secteur comme le nôtre, qui est quand même différent du secteur urbain. Dans un secteur urbain, avoir une idée de taxation au poids comporte des avantages qui l'emportent sur les inconvénients. Dans un secteur rural comme le nôtre, à partir du moment où les gens sauront qu'ils paieront au poids, j'ai peur qu'on retrouve tout dans les sous-bois. Contrairement à notre secteur, en ville il est plus compliqué d'aller jeter sa poubelle dans la rue d'à côté.

Je serais partisan qu'on crée un petit groupe de travail qui aille voir là où il y a des expériences un peu anciennes pour se faire une idée de cette alternative-là, mais ma crainte est que le système de paiement à la pesée crée des inconvénients de nuisance, de dégradation de l'environnement sur ce sujet.

Après, il y a l'idée des redevances incitatives sur cette question. C'est un vrai débat. Il serait bien qu'un jour on consacre une réunion spécifique du syndicat juste à ce sujet, que des gens viennent nous exposer les avantages, les inconvénients et qu'on essaie de se fixer une philosophie.

Pour l'instant, nous avons été prudents. J'ai vu des Communautés de Communes qui sont passées au système (je pense notamment dans l'Essonne où ils ont fait un rétropédalage à grande vitesse). Comme toujours, celui qui paie moins ne dit rien, mais celui qui va payer plus vous assassine.

Une déléguée : Chez nous, on est à la personne et ce n'est pas facile.

M. JEGO : Ce n'est pas non plus évident.

Celui qui va voir une diminution dans le changement de système ne va certainement pas défiler dans les rues pour dire merci. En revanche, celui qui va voir une augmentation va faire du bruit et vous tomber dessus. Je suis donc assez prudent sur la mécanique. Selon moi, le système le plus juste est au poids. On paie une sorte d'abonnement, une redevance et après on paie ce qu'on met dans les poubelles. Il y a un abonnement fixe annuel, tout comme pour le téléphone et ensuite on paie au poids. Je serais curieux qu'on regarde si des secteurs similaires au nôtre ont fait cela. Les seuls secteurs que j'ai vu opter pour cette pratique étaient urbains où le risque de mettre dans la poubelle du voisin ou de jeter dans le sous-bois est moins fort qu'en milieu rural. Les sous-bois sont déjà dans un état de saleté absolue, alors...

Mme FONTENAILLE : J'avais lu des comptes rendus de ce type de redevance par pesée sur des communes en Alsace. Peut-être que les Alsaciens sont plus disciplinés que nous... mais en effet, il faut qu'il y ait une part fixe réelle et c'est à partir de celle-ci...

M. JEGO : Oui, il faut un abonnement. J'ai une poubelle, je paie un abonnement et ensuite c'est en fonction de ma consommation, si j'ose dire.

Mme FONTENAILLE : Avec un forfait. Au départ c'est le poids et ensuite au-delà de ce poids...

M. JEGO : C'est vrai que les Alsaciens sont plus disciplinés. Il y a des systèmes très vertueux, en Suisse par exemple. Selon le système Suisse, on vous vend les sacs. Il y a longtemps, j'étais chez des amis en Suisse et je les voyais bourrer au maximum leurs sacs poubelle.

Quand je leur ai suggéré d'en prendre un autre, ils m'ont répondu qu'ils achetaient chers les sacs. Donc les gens compactaient car ils payaient les sacs. Tout ce qui n'est pas dans un sac vendu n'est pas pris. Nous ne sommes pas tout à fait aussi disciplinés que d'autres. J'aimerais qu'on regarde un peu ce qui se passe en région parisienne, dans des secteurs proches du nôtre sur ce sujet.

On peut monter un petit groupe de travail et avant l'été ou à l'automne organiser une réunion spéciale. On pourra faire venir éventuellement des gens qui ont de l'expertise pour nous expliquer le fonctionnement ailleurs.

Une déléguée : J'ai entendu parler que dans l'Yonne ils ont fait justement ce système...

M. JEGO : Ils sont en train.

La même déléguée : Il faudrait voir de leur côté...

M. JEGO : Pour l'instant, d'après le contact, c'est difficile. On va les laisser avancer pour voir leur expérience !

Mme ZAIDI : Ils ont débuté au 1^{er} janvier 2012, mais se sont laissés une marge de six mois pour gérer le cas par cas.

M. JEGO : Je serais tenté qu'on attende qu'ils aient un an de recul pour voir un peu le résultat sur ce sujet. L'autre Communauté de Communes qui a travaillé là-dessus est celle d'Evry, Mennecey. Ils ont tout arrêté. Il y avait des augmentations gigantesques pour certains, sans augmentation de services, car en plus, en face de cela ils diminuaient le nombre de prestations et de ramassages. En face de cela, il y a la diminution du nombre de ramassages et il faut avoir beaucoup de déchetteries.

Mme ZAIDI : Aujourd'hui, il faudrait six à sept déchetteries sur le territoire du SIRMOTOM.

M. JEGO : Cela peut ouvrir une sacrée boîte de Pandore sur un système qui pour l'instant, si on arrive à baisser un peu la TEOM, marche quand même depuis longtemps et est maîtrisé. Je ne dis pas qu'il ne faut pas bouger, mais je suis très prudent : n'ouvrons pas un système qui va nous créer plus d'inconvénients que d'avantages.

On va attendre de voir ce qu'ils font dans le nord de l'Yonne...

C'est vrai, le plus juste serait au poids. Je paie une redevance obligatoire et ensuite je paie au poids mes déchets.

Un délégué : Qui contrôle les poids ?

M. JEGO : C'est une puce. C'est un système automatique : le camion charge, il porte le bac. Le poids est pesé automatiquement en enlevant le poids du bac. Dans la cabine du chauffeur, le poids s'affiche. La tentation est grande d'aller dans le bac du voisin. Il y a des poubelles qui se ferment pour éviter que le voisin vienne déposer des déchets dans votre poubelle. La tentation est forte aussi de prendre le camion et d'aller verser dans le sous-bois. Et il faut acheter les bacs, etc.

M. LABADILLE : Déjà là, alors qu'on a des déchetteries des gens balancent leurs déchets n'importe où...

M. JEGO : Bien sûr.

Sur le Débat d'Orientation Budgétaire, est-ce que chacun nous donne acte qu'il est fait ?

Mme SAGOT : Concernant la collecte des sapins, je voudrais savoir si elle a bien marché. Vous mettez que le prix serait approximativement de 6 000 € HT.

Vous ne savez pas combien a coûté la collecte des sapins ?

Mme ZAIDI : La future collecte en porte-à-porte qu'on vous propose coûterait environ 6 000 € par an. En points de regroupement dans les communes, cela nous a coûté à peine 1 500 €. Sur les 40 communes, une a refusé de jouer le jeu et n'a absolument pas voulu mettre en place de point de regroupement. Les 39 autres communes ont bien voulu jouer le jeu. A la Grande Paroisse, Marolles sur Seine et Montereau Ville Basse, ces points de regroupement ont très bien fonctionné. Toutes les autres communes ont eu un peu de mal, mais ce n'est pas la faute des collectivités.

M. JEGO : D'abord, c'est une première. Il faut le temps que cette initiative se cale. Il faut continuer avec les maires qui auront envie. On va écrire aux maires en disant : "Si vous voulez, si vous êtes motivés, mais il faut faire de la communication avant, etc. on le refera l'année prochaine". Au-delà du coût, cela a une vertu... Vous dites du porte-à-porte, je pense qu'il faut garder des points d'apport volontaire pour donner aussi aux gens l'habitude de faire un petit effort et d'aller porter leurs déchets. La première année, ce sera peut-être un peu difficile, mais cela va venir... Et si les communes, qui ont eu l'expérience où cela n'a pas marché, veulent bien s'en emparer pour faire un peu de communication et informer les gens dès octobre/novembre qu'il y aura un endroit pour déposer leur sapin, je pense qu'on pourra augmenter... cela vaut le coup d'essayer sur deux ou trois ans avant de décider d'arrêter, mais il faut que les maires jouent le jeu et que les mairies relaient l'information. Il est bien de donner l'habitude aux gens de faire un petit effort d'aller aux points d'apport volontaire.

M. LABADILLE : Est-ce que dans les communes qui n'ont pas eu un bilan très positif les sapins ont été retrouvés dans les déchets classiques ? Dans notre commune, cela n'a pas mal marché...

M. JEGO : Forcément.

M. LABADILLE : Après, certains ont brûlé ou broyé leur sapin chez eux dans les campagnes. S'ils n'étaient pas dans les poubelles, cela signifie qu'ils n'ont pas été jetés ailleurs. Ils l'ont gardé chez eux.

Mme ZAIDI : On a retrouvé sur le trottoir les sapins qui n'étaient pas dans les points de regroupement.

M. LABADILLE : Partout ? Ce serait intéressant de le savoir.

M. JEGO : Il y a aussi les gens qui traitent par eux-mêmes...

Mme SAGOT : N'est-ce pas parce que la collecte était un peu tôt ?

Mme ZAIDI : Oui. On s'est rendu compte que la collecte était beaucoup trop tôt.

M. JEGO : Madame Zaïdi enlève le sapin le 26 décembre au soir !!!
Il faut le faire les quinze premiers jours de janvier car on garde un peu le sapin chez soi.

M. JEGO : On va recalculer. Il faut garder cette idée-là. Je serais même beaucoup plus révolutionnaire - c'est ce qui fait toutes mes limites - en disant qu'il faudrait avoir un service ici où les gens amèneraient leur sapin pour le passer dans une broyeuse et ils repartiraient avec le sapin broyé pour le mettre au pied de leur arbre. Je ne suis pas sûr qu'ils ne viendraient pas. Si on veut aller plus loin dans l'idée de démontrer comment réutiliser les choses, ce serait peut-être à faire un jour.

M. FONTAINE : Il ne faut pas oublier de passer par vos écoles. A Marolles, cela a bien marché car l'information a été relayée par les écoles. Les enfants ont incité les parents à apporter les sapins. On a aussi cet outil-là.

Il faut penser aussi que Florian Lafosse anime avec une collègue, le mercredi, des Petits Ateliers qui sont super bien. C'est de la communication interne que nous devons faire. Nous irons de l'avant et cela ira tout seul.

Mme FONTENAILLE : Je voulais féliciter le secrétariat du Sirmotom de nous éditer les documents en recto verso, ce que j'apprécie beaucoup.

Pour pousser le bouchon au-delà des bornes des limites, serait-il possible que ce soit sur du papier recyclé et qu'on évite la couleur ?

M. JEGO : Oui, c'est possible. On peut aussi les envoyer par mail. C'est le mieux.

Mme ZAIDI : On a essayé. L'essai n'est pas complètement satisfaisant.

M. JEGO : Je sais.

On peut essayer d'avoir du papier recyclé effectivement, et sans couleur.

Mme ZAIDI : Sauf que c'est du papier à en-tête et on ne va pas le jeter. On y pensera pour le renouvellement.

M. JEGO : Le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. JEGO : Y en a-t-il ?

M. BOUSSER : Dans les bois de ma commune, j'ai récupéré une trentaine de pneus et 400 litres d'huile. Au niveau de la déchetterie de Voulx (ma commune est Vaux sur Lunain), que puis-je faire de cette trentaine de pneus ?

M. JEGO : Vous nous les apportez ! On les donnera à Mme Zaïdi !

Mme ZAIDI : Non... Sont-ils acceptables en déchetterie ou pas ?

M. JEGO : Comment peut-on le savoir ?

M. LABADILLE : Il les a récupérés sur jantes. Les déchetteries ne les prennent pas.

M. JEGO : La déchetterie qui prend tout ça est celle d'Ecuelles. Ils vous prennent tout.

M. BOUSSER : Mais pas gratuitement ?

M. JEGO : Non.

Que peut-on prendre sur les pneus ? Les pneus, mais sans les jantes.

M. LABADILLE : Il les a déjà ramassés dans les sous-bois !

M. BOUSSER : Il y avait 400 litres d'huile de vidange.

M. JEGO : Je ne suis pas opposé - mais il faut qu'on contractualise- à ce que par exemple quand une commune fait l'effort de ramasser ce qu'on ne peut pas traiter dans nos déchetteries, que le Sirmotom la rembourse quand elle va chez Dépolia. Mais il faut le mettre en place.

Mme ZAIDI : Il faut faire attention, notamment au niveau du transfert de pouvoir de police et cela n'en fait absolument pas partie. Après, je ne sais pas dans quelle condition...

M. JEGO : Je ne suis pas opposé à essayer de regarder comment juridiquement rendre service à une commune, qui a fait l'effort de ramasser sur son territoire des éléments à traiter et qui n'a pas trouvé dans les déchetteries ou dans l'offre qu'on lui apporte des débouchés.

Hormis le prix, Dépolia à Ecuelles prend tout. Je parle des pneus, de l'huile, des batteries. Je ne parle pas là des gravats. Il y a des choses qu'on ne sait pas traiter. Cela mériterait de regarder pour voir si on peut donner un coup de mains aux communes. Tout ce qui a un impact sur l'environnement... On prend les gravats dans les déchetteries, Madame Zaïdi ?...

Mme ZAIDI : Oui.

Vous pouvez rapporter l'huile de vidange à la déchetterie de Voulx. Peut-être pas les 400 litres en même temps, mais en plusieurs fois.

M. JEGO : On prend l'huile. On ne prend pas les pneus avec jantes ou les pneus de tracteur car on ne sait pas encore traiter.

On a un vrai problème d'environnement de dépôt sauvage partout, c'est vrai. C'est la responsabilité des communes. Pour une petite commune, cela pose de vrais problèmes matériels. Je ne sais pas quel service on peut mettre en place.

Si on n'a pas un service qui nettoie régulièrement, qui met des panneaux pour rappeler aux gens que c'est interdit... Cela fonctionne. Je l'ai vu une ou deux fois. Quand on envoie les services qui nettoient un endroit où les gens déposent des ordures, en mettant un beau panneau qui signale le risque d'amende et l'adresse de la déchetterie la plus proche qui accueille gratuitement les déchets, au bout d'un moment cela ne devient plus un lieu de dépôt. Ce n'est pas miraculeux, mais cela fonctionne. Si on fait nettoyer sans mettre un panneau, le lendemain il y en a autant. Il faut essayer de faire les deux à la fois. C'est compliqué, je le sais. Le Sirmotom devrait peut-être essayer d'avoir une réflexion, même si ce n'est pas dans ses statuts aujourd'hui mais peut-être dans ses orientations demain, pour avoir un service permettant aux petites communes sur un simple appel de voir traiter ce problème. Cela coûte cher, c'est compliqué, mais c'est aussi une forme de collecte. Le maire d'une commune rurale est bien démuné. Dans une plus grande commune, on a des moyens, des services, etc. Dans les communes rurales, vous êtes bien démunés pour aller enlever des tonnes... vous voyez de quoi je veux parler...

Il faut avoir une vraie logique de communication, de grands panneaux expliquant aux gens que c'est interdit, qu'ils risquent une amende, etc. Cela finit par marcher au bout d'un moment.

Sinon, c'est le principe suivant : "c'est sale, alors je jette aussi. La semaine dernière, il y avait quelque chose, je vais le poser là". Il faut arriver à faire reculer ce genre de mentalité. C'est un phénomène très inquiétant car j'ai l'impression qu'il croît. Plus on fait d'efforts, plus il croît. Avant, il n'y avait pas de déchetterie et j'ai l'impression qu'il y avait moins de déchets dans les sous-bois qu'aujourd'hui, alors qu'il existe des déchetteries.

C'est incroyable ! On a des déchetteries gratuites, accessibles et on a le sentiment qu'il y a plus de déchets dans les sous-bois. Cela va à l'inverse de nos actions. Si les gens font du tri sélectif, il faut aussi les féliciter.

A Surville, on a résidentialisé les immeubles. On a approprié les tours d'immeubles aux gens en mettant des jeux pour enfants. On a fait une vraie politique et on n'a pratiquement plus de gens qui jettent par la fenêtre. On peut éduquer et faire des progrès, sinon c'est à mourir d'ennui.

La séance est levée à 20 H 20.